

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°40 du 30 septembre 2011

**PARTIE PERMANENTE
Etat-Major des Armées (EMA)**

Texte n°9

ARRÊTÉ N° 4049/DEF/DCSCA
portant dissolution du foyer de la base aérienne 722 de Saintes.

Du 21 juillet 2011

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : *bureau : « réglementation ».*

ARRÊTÉ N° 4049/DEF/DCSCA portant dissolution du foyer de la base aérienne 722 de Saintes.

Du 21 juillet 2011

NOR D E F E 1 1 5 1 5 1 6 A

Références :

Code de la défense - Partie réglementaire, III.

Arrêté n° 3971/DEF/DCSCA du 13 juillet 2011 (BOC N° 38 du 16 septembre 2011, texte n° 10 ; BOEM 135.2, 145.1, 724.1.2).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 724.1.2

Référence de publication : BOC N°40 du 30 septembre 2011, texte 9.

Le ministre de la défense et des anciens combattants,

Vu le code de la défense, notamment son article R. 3412-6. ;

Vu l'arrêté n° 3971/DEF/DCSCA du 13 juillet 2011 portant changement de dénomination du cercle mixte de Rochefort,

Arrête :

Art. 1er. Le foyer de la base aérienne 722 de Saintes est dissous au 1^{er} juillet 2011.

Art. 2. Les biens, droits et obligations de ce foyer sont dévolus au cercle de la base de défense de Rochefort-Cognac.

Art. 3. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le commissaire général de corps aérien,
directeur central du service du commissariat des armées,*

Jean-Marc COFFIN.